



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

planning familial

Question écrite n° 20755

## Texte de la question

Mme Marie Récalde attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur la situation de l'antenne bordelaise du Mouvement français du planning Familial. Toutes les associations départementales du planning familial reçoivent chaque année au titre de leur statut d'établissement, d'information, de conseil conjugal et familial (EICCF) des financements publics, mais ceux-ci ne sont pas suffisants pour permettre à l'antenne bordelaise de se maintenir dans ses locaux. En Gironde, les structures accueillant les femmes pour des conseils et des soutiens en matière d'accès à l'IVG et à la contraception ou de violences familiales sont peu nombreuses, et le planning familial, situé en centre-ville, est là plus identifié, en particulier par les jeunes femmes. L'association est aujourd'hui contrainte de quitter le local qu'elle occupe pour des raisons financières, le propriétaire souhaitant augmenter le loyer. Aucune solution satisfaisante n'a été trouvée jusqu'ici, et les salariées et nombreuses bénévoles organisent désormais leur déménagement vers un local bien plus petit et donc moins adapté à l'accueil, et surtout beaucoup plus excentré. L'intervention des collectivités locales, qui participent chaque année au financement de l'association, ne suffit pas à solutionner cette question, pourtant essentielle, du local et de l'accueil du public. Le planning familial accomplit une véritable mission de service public et garantit l'égalité dans l'accès à l'information et à l'éducation à la sexualité. Aussi, elle lui demande si une convention avec l'État pourrait être envisagée afin de répondre aux difficultés que connaît aujourd'hui l'antenne bordelaise du planning familial.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie Récalde](#)

**Circonscription :** Gironde (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20755

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** Droits des femmes

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 mars 2013](#), page 2715